

21 octobre 2022

Information réglementée



Communiqué de presse¹

Informations sur le nombre total de droits de vote (dénominateur)

Conformément à l'article 15 de la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé, Rosier SA (la Société) annonce par la présente qu'à la suite de la réalisation de son augmentation de capital le 29 juillet 2022², le capital total de la Société, le nombre total de titres avec droit de vote et le nombre total de droits de vote sont actuellement les suivants.

Montant total du capital	30,050,000 euros
Nombre total de titres conférant le droit de vote	3,005,000
Nombre total de droit de vote (=dénominateur)	3,005,000

La Société n'a émis que des actions comme titres avec droit de vote. Il n'a pas été émis d'obligations convertibles ou de droits de souscription conférant à leur titulaire un droit de vote lors de leur conversion ou de leur exercice, ni d'actions sans droit de vote. Chacune des actions est assortie d'un droit de vote à l'assemblée générale des actionnaires et ces actions représentent ainsi le dénominateur pour les besoins des notifications dans le cadre de la réglementation en matière de transparence (c'est-à-dire avec un seuil de notification minimum applicable de 2 % ou 60.100 actions).

Au nom du Conseil d'administration.

Willy Raymaekers
Président et CEO du Rosier Group

¹ Également disponible sur le site internet www.rosier.eu dans la rubrique « Informations financières »

² Il est fait référence au communiqué de presse de la Société en date du 29 juillet 2022 à cet égard, tel que publié sur le site internet de la Société et accessible via le lien suivant : [https://www.rosier.eu/files/rosier/communiques/2022/July/Rosier%20SA%20-%20Press%20release%20-%20Implementation%20rescue%20package%20\(FR\).pdf](https://www.rosier.eu/files/rosier/communiques/2022/July/Rosier%20SA%20-%20Press%20release%20-%20Implementation%20rescue%20package%20(FR).pdf)